

# Séance extraordinaire du 14 juillet 2015

Procès-verbal



## 01 (2015-07-333) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2015

#### AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 14 juillet, à midi (12h), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers      Siège # 4 Mme Micheline Beudet (absente)

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin      Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3 M. Sylvain Vidal (absent)      Siège # 6 M. Yves Gingras (absent)

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

#### 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 9 juillet 2015 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 14 ième jour du mois de juillet 2015.

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

## 02 (2015-07-334) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 (2015-07-335) - Acceptation de la soumission de Bilodeau Baril architectes pour plans et devis travaux CDS

ATTENDU QUE le projet de CPE n'aura pas lieu dans les locaux du Complexe des Seigneuries;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de terminer l'aménagement en créant des salles disponibles pour les activités familiales et communautaires;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à Bilodeau Baril pour l'élaboration des plans et devis pour l'aménagement intérieur de quatre salles multifonctionnelles et un rangement au Complexe des Seigneuries;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter la soumission de Bilodeau Baril associés architectes au montant de 25 000 \$ taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis des travaux à réaliser. La dépense sera prise au code budgétaire 23 08 003 722, à la réserve surplus accumulé affecté CDS 59 131 00 018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - VARIA

Aucun sujet.

## 05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

## 06 (2015-07-336) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin que cette séance extraordinaire soit levée à 12h10.

Adoptée unanimement.

\_\_\_\_\_

Sylvie Fortin Graham, mairesse

\_\_\_\_\_

Isabelle Paré dir. gén. & sec.

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_

Sylvie Fortin Graham, mairesse